

Bureau des Etudiants en Sciences



Procès-verbal

de l'Assemblée Générale du 25 janvier 2007

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 janvier 2007

► Notes préalables

Voici donc la première tâche que je réalise dans le cadre de ma nouvelle fonction auprès du BES. Après avoir attentivement écouté les recommandations et directives des autres membres du Comité et de m'être fait avertir du comportement despotique de Pierre en ce qui concerne les règles typographiques (surtout en ce qui concerne les légendaires espaces insécables), me voila lancé avec Yannick dans la rédaction de ce premier PV. Puisse-t-il pleinement satisfaire les desideratas de notre cher et aimé Président.

Bonne lecture à tous !

Yohan,
Secrétaire adjoint du BES

► Lieu et heure

La réunion a débuté à 14h12 au local 2 NO 506 (Bâtiment NO, niveau 5, Campus de la Plaine, ULB) et s'est terminée vers 15h44.

► Présents

Du comité :

- **Pierre Alexis**, Président (aussi 1^{er} suppléant au CA)
- **Yannick Barthol**, Trésorier (aussi effectif au CF et effectif en Informatique)

Des membres :

- **Yohan Courbe** (effectif en Informatique)
- **Alessandro De Simone**
- **Olivier Lê Thanh Duong** (suppléant en Informatique)
- **Mathieu Semal** (suppléant au CF)

► Compte-rendu

Titre I : Approbation de l'ordre du jour

Yannick demande le rajout d'un point concernant la réapprobation de cinq anciens PV qui ont dû être modifiés car ils contenaient des informations confidentielles.

Moyennant l'ajout de ce point, l'ordre du jour est approuvé par l'ensemble des membres présents. Le point rajouté sera traité avant le point 2.

Titre II : Réapprobation de PV de réunions précédentes

Yannick présente les modifications effectuées dans ces 5 PV afin d'enlever les contenus confidentiels. L'assemblée regrette la censure qui doit être opérée dans les procès-verbaux.

II.a Réapprobation du PV de la réunion du 10 mars 2005

Les Procès-verbaux sont approuvés par l'ensemble des membres présents, moins 2 abstentions.

II.b Réapprobation du PV de la réunion du 17 novembre 2005

Les Procès-verbaux sont approuvés par l'ensemble des membres présents, moins 2 abstentions.

II.c Réapprobation du PV de la réunion du 8 décembre 2005

Les Procès-verbaux sont approuvés par l'ensemble des membres présents, moins 2 abstentions.

II.d Réapprobation du PV de la réunion du 6 février 2006

Les Procès-verbaux sont approuvés par l'ensemble des membres présents, moins 2 abstentions.

**Les Procès-verbaux sont approuvés par l'ensemble des membres présents,
moins 2 abstentions.**

Titre III : Rapports du Comité

III.a Rapport de la Présidence

Pierre signale qu'il a aidé un étudiant qui s'est vu désinscrit par erreur de 1^{ère} bachelier en Informatique. Le problème de cet étudiant est maintenant résolu.

III.b Rapport de la Trésorerie

Yannick signale que le BES dispose toujours de 5 € sur son compte. Le BEA (Bureau des Étudiants Administrateurs) devait reverser aux bureaux étudiants le solde de leurs subsides pour l'année 2006. Malheureusement, le BEA s'y est pris trop tard. Le solde est alors réattribué à l'ULB et les bureaux étudiants n'obtiennent rien.

Yannick souligne son ras-le-bol puisque depuis septembre 2006, le BEA promet de l'argent au BES mais rien ne bouge !

III.c Rapport du Secrétariat

Yannick a donné un coup de main à Markus et a relu les 48 PV du BES à la recherche de passages confidentiels. En effet, suite à une lettre de M. Jérôme Petit, le Doyen de notre Faculté, M. Guy Latouche, nous avait demandé de préventivement retirer les PV de notre site Web tant que nous nous n'étions pas assurés de leur légitimité. Les PV sont donc à nouveau disponibles depuis hier sur le site après plus de 3 mois d'absence.

Par ailleurs, le Secrétariat propose de créer une liste de diffusion qui comprendrait tous les délégués de la Faculté. Cette liste permettra de les convier à chacune de nos Assemblées. Une partie de l'Assemblée s'interroge sur la nécessité de créer une nouvelle liste de diffusion puisqu'il existe déjà la liste « annonces ». Cette dernière est uniquement réservée aux membres du BES. L'Assemblée approuve alors la proposition du Secrétariat.

Alessandro signale qu'avec l'aide de Julien Wadin, notre webmaster, il a développé sur notre site Web une réplique des valves facultaires qui de plus offre une technologie de flux RSS.

Titre IV : Désignation des Secrétaires adjoints sur proposition du Secrétaire

Markus Lindström, Secrétaire du BES, a signalé à Yannick les noms des secrétaires adjoints qu'il propose. Il s'agit de **Yohan** et d'**Alessandro**. L'Assemblée approuve le choix.

Titre V : Rapports des représentants au Conseil d'Administration

Pierre présente ce point.

L'élection du Président et du Vice-Président a eu lieu. MM. Jean-Louis Vanherweghem et Fabrizio Bucella ont été respectivement élus aux postes précités.

L'ULB a fait un procès à l'encontre de la Communauté française, pour un refus de financement d'étudiants européens. L'ULB a gagné le procès en 1^{ère} instance. La Communauté française a fait appel de la décision mais le jugement est resté le même. D'après les premières estimations des avocats de l'ULB, l'institution devrait recevoir 22 millions d'euros.

Titre VI : Rapports des représentants à la Faculté

VI.a Du Bureau facultaire

Aucun commentaire.

VI.b Du Conseil facultaire

Il n'y a pas eu de Conseil depuis la dernière Assemblée, le point est rendu caduc.

VI.c Des Commissions facultaires

Aucune commission ne s'est réunie.

Titre VII : Informations des délégués de département

Du département d'Informatique

Yohan présente le point.

L'élection du Président et du Vice-Président du Département d'Informatique a eu lieu. MM. Jean-François Raskin et Gianluca Bontempi ont été respectivement réélus à ces postes.

Le programme du master en Informatique en deux ans a enfin été voté en Conseil de Département. Globalement, le programme est bon même si quelques modifications dans la répartition des cours dans les 4 quadrimestres devront être opérées. De plus, le Département demande l'aide des étudiants pour établir l'année prochaine les horaires de cours de Master à partir de l'année prochaine.

Titre VIII : Établissement de l'horaire des permanences du BES

Après discussion, l'assemblée arrive à l'horaire suivant :

- Lundi : Julien Wadin (suppléant Markus Lindström) ;
- Mardi : Markus Lindström (suppléant **Mathieu**) ;
- Mercredi : **Alessandro** ;
- Jeudi : **Yannick** et **Olivier** ;
- Vendredi : **Yohan** et **Mathieu**.

Les permanences débuteront le 5 février 2007.

Titre IX : Préparation du Conseil Facultaire du 25 janvier 2007

Yannick présente ce point.

Il y aura un Conseil facultaire extraordinaire le 12 février 2007 pour la présentation de tous les programmes de master en 1 an.

Pour la composition de la commission électorale nous n'avons actuellement pas de noms à proposer au Conseil. Nous demanderons un délai supplémentaire.

Il est décidé de voter contre le rapport de la commission interdisciplinaire de classement chargée d'examiner les demandes de promotion au titre de 1^{er} assistant (1^{ère} filière). En effet, l'assistant ayant les avis pédagogiques les moins bons de sa promotion a été classé en première position. Nous regrettons qu'à nouveau, le critère pédagogique n'ait pas été plus tenu en compte pour l'établissement du classement.

Concernant le master en statistique, on remarque que les bacheliers en informatique n'ont pas accès à ce master. Pourtant les bacheliers en Sciences économiques ou en Sciences géographiques ont accès à ce master. Nous demanderons dès lors des explications, puisque les informaticiens ont un meilleur niveau en mathématiques que des économistes ou des géographes. De plus, on évoque un problème dans le nombre d'ECTS pour une des finalités. En effet, elle n'en comporte que 28 alors que le décret Bologne impose 30 ECTS.

Concernant les jurys de bachelier et de master, une proposition est faite pour ne créer qu'un seul jury en bachelier et un jury en master pour chacune des spécialités. Néanmoins, des commissions préparant le travail du jury pourront être constituées.

Titre X : Divers

Concernant la liste de diffusion « discussions », nous avons reçu un courrier électronique de plainte concernant les sujets qui passent sur celle-ci (argumentaire contre la publicité, simulateur d'émissions de CO₂, etc.). Cette personne demande par ailleurs d'être retirée de la liste afin de ne plus recevoir du courrier n'ayant aucun rapport avec le BES, la délégation ou l'Université. L'Assemblée est du même avis que la dite personne. Il est alors décidé de préciser les buts de cette liste de diffusion par le biais d'un courrier électronique. Lorsqu'une personne lance un débat qui s'éloigne du rôle principal de cette liste de diffusion, elle recevra un avertissement. Si cela s'avère insuffisant, l'Assemblée pourra décider de bannir le contrevenant de la liste de diffusion pour une durée indéterminée.

Titre XI : Prochaine Assemblée

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le jeudi 8 février 2007 à 12h30 et aura comme seul point à l'ordre du jour la préparation du Conseil facultaire extraordinaire du 12 février 2007.

L'assemblée suivante sera une Assemblée Générale Statutaire et se déroulera le mercredi 14 février 2007 à 12h30.